

de ce que ces compagnies étaient subordonnées aux maréchaux de France. (Le Grand Vocab. français.)

Les archers n'étaient pas les seuls employés chargés de donner aide et assistance à la police de Lyon, et la compagnie du *guet* remplissait le même office. Cette compagnie fut instituée en 1565, sous Charles IX. Elle fut ensuite, beaucoup plus tard, en 1787, portée à 131 hommes, dont 100 à pied et 31 à cheval. Elle était préposée à la sûreté des citoyens, et à faire des patrouilles le jour et la nuit. Le consulat avait aussi pour sa garde particulière et pour celle de la ville une compagnie de 200 arquebusiers, dont 50 faisaient un service continu, tandis que les autres fournissaient tous les soirs le nombre d'hommes nécessaire pour renforcer le poste de l'Hôtel-de-Ville et faire des patrouilles. Cette compagnie avait été créée par lettres patentes d'Henri II du 26 mars 1555, et augmentée, en 1561, par Charles IX. (Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 906.)

Il ne faut pas confondre ces archers et ces arquebusiers avec les chevaliers de l'arc et ceux de l'arquebuse. Les chevaliers de l'arc constituaient une très-ancienne confrérie, érigée en compagnie royale par Charles VII, en 1431, et qui occupaient une maison située à l'angle de la rue Saint-Joseph et des remparts d'Ainay. Je me souviens encore d'avoir vu ces remparts, dominés par une terrasse dépendant de l'hôtel de la *Flèche*, nom que portait cette maison d'un assez bel aspect. C'est là que se rassemblait, avant la Révolution et à des époques déterminées, la compagnie des chevaliers de l'arc, organisée en 1431. Le but de cette institution était d'apprendre à se servir utilement d'une arme qui faisait autrefois la force de nos troupes légères; mais, depuis l'invention des fusils, cette institution militaire était changée en un divertissement (1). (Cochard, *Description de Lyon*, p. 37.)

---

(1) Ce bâtiment appartenait, en 1817, à M. Michoud, amateur d'objets d'art, et qui possédait une grande collection de tableaux et de dessins.